

L'ASSOCIATION

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

LES DEUX PRINCIPES.

En renversant une dynastie fondée sur le principe du droit divin, la révolution de juillet a fait triompher le principe de la souveraineté nationale.

Cet exemple, donné au monde par le peuple français, pouvait avoir des conséquences terribles pour les monarchies absolues. Il apprenait aux nations que les gouvernés ne sont point faits pour les gouvernants, mais les gouvernants pour les gouvernés; il encourageait les populations esclaves à reconquérir leur liberté. Une fois l'étendard de l'insurrection levé contre les rois, qui eût pu savoir où se serait arrêtée la révolution, dont la victoire des journées de juillet avait donné le signal?

C'était donc pour tous les despotes, une question de vie ou de mort, d'étouffer l'œuvre de notre grande semaine. Il leur était impossible d'accepter le triomphe d'un principe qui consacrait une légitimité nouvelle, en opposition avec la légitimité mensongère de leur domination.

Le gouvernement établi en France par l'insurrection, ne pouvait être franchement reconnu par eux. Eût-il été constitué sous des formes tyranniques, eût-il été confié à des hommes sur lesquels ils pouvaient compter, en eussent-ils reçu toutes sortes de garanties contre une propagande fatale à leurs intérêts, ils avaient tout à redouter des conséquences insurrectionnelles du principe révolutionnaire sur lequel il était fondé.

La vérité est une; la légitimité des gouvernements ne saurait découler de deux sources différentes; ou la légitimité dérive de la souveraineté nationale, ou elle dérive du droit divin. Ces deux hypothèses ne se concilient pas. L'une admise, l'autre doit tomber.

En 1830, effrayés des événements qui les avaient pris au dépourvu si inopinément, les rois de la Sainte-Alliance hésitèrent. Ils n'étaient point préparés à la guerre; on leur demandait humblement la paix; on leur promettait d'arrêter un élan qui pouvait compromettre leur autorité; malgré leurs répugnances manifestes, ils se résignèrent momentanément à accepter les faits accomplis; ils accordèrent une sanction hypocrite et éphémère à la révolution de juillet.

Mais ils n'ont point cependant abdiqué leur haine. Ils ont subi le triomphe d'un principe qui moralement les déposait, mais ils n'ont pas consacré ce principe. Ils n'ont jamais renoncé à le renverser. L'absolutisme ne saurait vivre côte à côte avec la liberté, qu'autant que les obstacles l'empêchent d'étouffer son ennemie. Que les circonstances lui semblent favorables, il sortira de son repos et s'élancera contre elle. Il ne lui accordera ni paix ni trêve, jusqu'à ce qu'ils l'aient anéantie.

Feuilleton de l'Association.

Les deux Comédiens.

Voici un feuilleton qui s'avise de commencer par le grand nom de M. de Talleyrand : nom illustre, nom terrible qui est celui du personnage le plus singulier, le plus habile, le plus souple, le plus spirituel peut-être de la France d'autrefois et de la France d'aujourd'hui! — Ai-je besoin d'apprendre qui que ce soit, dans le monde, ce qu'était M. de Périgord-Talleyrand, cet évêque-législateur, ce royaliste révolutionnaire, ce républicain émigré, ce ministre impérial, cet ambassadeur constitutionnel qui avait emprunté, dès sa jeunesse, aux traditions ingénieuses du paganisme, les deux faces symboliques de Janus : l'une pour regarder le passé, l'autre pour considérer l'avenir? — Homme étrange, que l'on admire sans pouvoir l'aimer, que l'on redoute sans l'estimer peut-être, que l'on recherche sans le désirer toujours! Souvent, lorsque je songe à ce mystérieux octogénaire qui sait encore trouver de la grâce, de l'habileté et de l'esprit, pour se draper dans son lincoln et pour mourir, je m'en inquiète et je m'en effraie, parce qu'il m'est impossible de le comprendre ou de le deviner : cette nature si calme et si pétulante à la fois, cette intelligence qui s'élève au besoin jusqu'au génie; cette audace qui prend tous les détours de la réserve; cette force qui devient, en un clin d'œil, de la témérité et de l'adresse; cette ardeur qui se contient; cette patience fongueuse qui peut, en même temps, attendre et se presser; cette ambition calculée qui ne s'agit pas, qui ne marche pas et qui arrive; cette admirable pénétration des hommes, quand il s'agit de les subjuguier ou de les conduire; ce jugement profond des circonstances, quand il s'agit de les exploiter ou de les vaincre; cette faculté insigne de se dépouiller, à son gré, des affections et des sentiments, à la manière du reptile qui fait peu neuve; ce dévouement actif et sincère pour toutes les grandeurs qui montent; cette ingratitude froide et délibérée pour toutes les grandeurs qui descendent; enfin, cette cruauté apparente dans les principes, mêlée à je ne sais quelle douceur réelle dans le langage, dans les manières, dans les goûts, dans les habitudes; n'est-ce point là un mélange incompréhensible de toutes les idées contraires, quelque chose d'inconnu, d'impénétrable et de ténébreux, comme le gouffre imaginaire qui s'emprouvait sans cesse sous les pieds chancelants de Pascal?..

Certes, je n'ai point l'orgueil de vouloir prononcer l'éloge ou la critique de M. le prince de Talleyrand; il me sèrait bien, ma foi!

Et tout le monde le conçoit. Ce que médite d'ailleurs le despotisme à l'égard de notre révolution, nous devions le faire, dans l'intérêt de notre révolution, contre le despotisme. Voilà pourquoi en 1830, les esprits prévoyants préchaient une immense propagande pour renverser la tyrannie, de peur de voir la France écrasée par elle. Nous ne pouvions avoir pour amis que les peuples; les rois de droit divin étaient nos ennemis naturels. Les laisser maîtres et puissants à nos portes, c'était leur livrer nos destinées.

Aujourd'hui donc, au fond de la question d'Orient se révèle la grande question des principes. C'est bien plus pour obéir à leurs instincts contre-révolutionnaires que pour conquérir quelques têtes d'esclaves et quelques lambeaux de territoire, que l'Autriche et la Prusse s'associent à une coalition formée contre la France. La Russie, outre son ambition, sert également son principe. Quant à l'Angleterre, elle n'a qu'un mobile, son égoïsme; son principe, c'est son intérêt comme puissance maritime, commerciale, toujours envahissante, toujours envieuse de riches colonies.

Comment se terminera cette lutte, dans laquelle les ennemis de la France ne se sont actuellement engagés que parce qu'ils ne redoutent plus l'enthousiasme de 1830, ni l'essor d'une propagande au-dessus des forces de notre gouvernement? Elle n'a qu'une issue possible, c'est l'anéantissement ou de notre révolution ou de la légitimité des rois absolus.

Seuls contre tous, malgré toutes nos ressources, nous pourrions être écrasés; mais nous pouvons convoquer tous les peuples à notre œuvre; nous n'avons qu'à inscrire sur notre bannière le principe de la souveraineté nationale, et dès qu'apparaîtra le drapeau tricolore à la tête de nos armées, la Sainte-Alliance tombera devant les nations redevenues libres, comme les grands chênes sous les coups de la foudre.

BULLETIN POLITIQUE.

Le traité de Londres continue à préoccuper tous les esprits. La presse française et la presse étrangère s'attachent à en faire ressortir les conséquences, à le condamner ou à le justifier, selon les vues diverses des journaux qui traitent cette question. Jusqu'ici la situation n'a point changé. L'anxiété qu'elle a nécessairement produite, agite toute l'Europe; mais cependant il est à remarquer que c'est la France qui, en présence des événements qui se préparent, montre le plus de calme et de résolution. Toutefois, il est à Paris un certain monde pour lequel l'intérêt du pays n'est rien; l'égoïsme le plus effréné le dirige uniquement; les honteuses spéculations de la

d'oser pénétrer dans la vie de ce prêtre, de ce gentilhomme, de ce diplomate, qui vécut tant de siècles en quelques années; qui commença à être spirituel en devisant avec Voltaire; qui se promena, bras dessus, bras dessous, avec Sieyès et le tiers-état; qui consola Mirabeau mourant, en lui parlant de la patrie et de la liberté; qui arma des navires de guerre pour secourir l'Amérique émancipée, avec l'argent du clergé de France; qui salua Bonaparte à l'avènement de sa gloire, et qui le renia si vite à la déchéance de son règne, de son pouvoir et de son nom; qui inventa en 1814 une royauté nouvelle, pour l'abandonner ensuite et pour la condamner, pour lui dire adieu, comme il lui avait dit bonjour, en souriant, en se moquant de la restauration, qui était son propre ouvrage!

Encore une fois, vraiment! à quel titre, de quel droit, sous quel prétexte, me sèrait-il de parler de tout cela, du haut de ma petite tribune? — L'éloquence du feuilletoniste ressemble à la liberté de Figaro; elle peut tout exprimer, pourvu qu'elle ne s'occupe ni de personne, ni de rien qui touche à quelque chose; on l'a déjà dit : le feuilleton, ce n'est que l'antichambre, le vestibule, le rez-de-chaussée d'un journal; chaque jour, il y passe de nobles et sévères personnages, les amis intimes de la maison, que l'on appelle l'histoire, la philosophie, la science et la politique; mais, hélas! impossible de les suivre jusqu'au premier étage, de les entendre et de leur parler! — Allons, résigne-toi, pauvre diable; viens ça sur cette banquette de velours d'Utrecht, et raconte-nous une petite anecdote!

Mon aventure d'aujourd'hui a, pour héros, un comédien et un diplomate, ou si vous l'aimez mieux, deux comédiens; l'un a joué, tour à tour et d'une façon charmante, sur presque tous les théâtres de Paris; l'autre a figuré brillamment dans des comédies plus sérieuses, sur des scènes plus élevées, devant un parterre de rois, d'ambassadeurs et de ministres; un peu plus haut, un peu plus bas, n'est-ce pas toujours la même chose?

Au mois de juillet 1830, une berline, attelée de quatre chevaux, s'arrêta dans la cour de l'Hôtel-de-France, le plus bel hôtel d'Orléans; un voyageur d'une soixantaine d'années, mais encore lesté et bien éveillé, descendit de cette chaise de poste; il fut accueilli par les gens de l'hôtel avec une courtoisie solennelle, avec tous les sauts périlleux du respect, de la crainte et de la flatterie. — On l'introduisit, on le porta, d'enthousiasme, dans un appartement splendide qui lui avait été préparé à l'avance; on posta, dans son antichambre, des serviteurs en grande livrée; le chef de la maison s'inclina vingt fois jusqu'aux genoux de son hôte, en le saluant des titres d'*altesse*, d'*excellence*, et de prince; ce prince c'était l'acteur Potier!

Un peu plus tard, le bruit d'une seconde voiture de poste se fit entendre dans la cour de l'hôtel; un homme âgé, d'une figure spiri-

Bourse seules ont le pouvoir de l'émouvoir. Ces jours derniers une panique effroyable avait bouleversé cette classe de loups-cerviers, qui exploitent toutes les nouvelles les plus alarmantes propagées la plupart du temps pour jouer à la hausse et à la baisse; différents bruits avaient été mis en circulation. On parlait de dépêches graves arrivées de Toulon. Il s'agissait selon les uns de l'occupation d'un point sur la côte de Syrie par les Anglais, selon les autres du passage des Dardanelles et de l'entrée des Russes dans l'Asie Mineure. Puis, l'amiral Lalande aurait occupé Candie. D'un autre côté le parlement anglais allait être convoqué. On ajoutait à ces rumeurs que l'ordonnance de convocation des chambres allait être publiée dans le *Moniteur*.

Pendant que ces nouvelles avaient répandu la terreur à la Bourse, elles avaient excité un vif enthousiasme dans la capitale.

Mais il paraît positif maintenant qu'aucun de ces bruits n'avait le moindre fondement.

En attendant le dénouement de la situation actuelle, les journaux étrangers nous apprennent de toutes parts que l'Angleterre, la Prusse et la Russie se préparent à la guerre.

On parle d'un congrès qui serait sur le point de se former entre les puissances européennes. On se fonde sur la réunion de plusieurs diplomates auprès de M. de Metternich à Königswarth. On ajoute que le traité de Londres sera le principal objet des conférences.

M. Guizot, qui avait quitté son poste pour venir faire sa cour au roi à Eu, et, sans doute, en recevoir le mot d'ordre, vient de retourner en Angleterre. Il y a été l'objet d'une manifestation que le *Courrier français* rapporte dans les termes suivants et qui nous paraît, dans les circonstances actuelles, assez importante pour être reproduite.

« Nous ne pouvons mieux répondre aux injures et aux déclamations des journaux de lord Palmerston, qu'en faisant connaître l'accueil tout-à-fait cordial et pressé que vient de recevoir M. Guizot en mettant le pied sur le sol anglais. Le bruit s'était répandu que notre ambassadeur ne devait pas rentrer à Londres, et que la rupture était déclarée entre les deux gouvernements. Les habitants de Douvres ayant appris le prochain retour de M. Guizot, lui préparaient une fête pompeuse; mais il n'était pas attendu à Ramsgate, où le mauvais temps l'a contraint d'aborder. Lorsque les habitants de cette ville ont aperçu, à l'entrée du port, un bateau à vapeur qui portait la flamme tricolore au mât du milieu, toute la population est accourue vers les jetées, et, réunie aux dix mille baigneurs qui fréquentent chaque année Ramsgate, elle a salué notre ambassadeur

tuelle, d'une apparence remarquable, mit pied à terre; son valet demanda où était l'appartement de son maître, et on lui désigna, avec une sorte de dédain, deux petites salles basses, vilaines et tristes; le valet de chambre voulut se plaindre et crier : son maître l'en empêcha par un geste impérieux qui lui ordonnait de tout souffrir et de se taire. — Ce voyageur si mal accueilli, ce nouveau-venu, relégué dans un coin obscur de l'Hôtel-de-France, c'était tout simplement M. de Talleyrand; sans doute il était la victime d'une impardonnable méprise : on avait donné au comédien la place destinée au diplomate; — O spirituelle et charmante justice du hasard!

Au bout de quelques heures, Dieu merci, la vérité se fit jour, et l'hôtelier se hâta de réparer sa faute, sa sottise, en essayant d'attendrir, avec des génuflexions et des larmes, le voyageur qu'il avait méconnu, le grand seigneur qu'il avait outragé!

— Je vous pardonne, lui dit M. de Talleyrand, en relevant ce pleureur du bout de sa béquille; mais quel est donc l'audacieux qui s'avise de me dérober mon nom, mes titres et un appartement magnifique?

— Hélas! monseigneur, il n'a rien volé à votre excellence; je lui ai tout donné et il a tout accepté.

— Eh bien! monsieur, allez maintenant le prier de tout me rendre.

— Monseigneur, il veut tout garder.

— C'est donc quelque vieux diplomate?

— C'est un vieux comédien nommé Potier...

— Qui ça?... Il y a des pressentiments qui ne trompent jamais.

— Figurez-vous, monseigneur, que ce maudit *histrion* a osé me répondre tout à l'heure, en se dandinant : « M. de Talleyrand se morfond, dites vous, dans une chambre qui devrait être la mienne? moi, je me prélassé dans un salon qui devrait être le sien; vous m'avez affublé de ses honneurs, de ses dignités et de ses titres; je vous autorise à lui offrir mon état, mes rôles et mon nom; j'ai pris ses parchemins; qu'il prenne ma marotte; je tiens à ma grandeur et à ma noblesse d'un jour; je m'appelle prince de Périgord-Talleyrand; qu'il se nomme Potier, si bon lui semble; allez! » — J'ai eu beau faire et beau dire, monseigneur; il m'a chassé et n'a pas voulu me laisser en me jetant ces mots à la figure : « Allez dire à celui qui vous envoie que je suis entré ici par la porte et que je n'en sortirai que par la fenêtre! »

— Par la fenêtre! répondit M. de Talleyrand; c'est une idée qu'il me donne! J'en userai.

— Me voilà prêt à vous aider, monseigneur...

— Non! reprit le prince, après avoir réfléchi un instant. — Monsieur l'hôtelier, je vous prie, à mon tour, d'aller dire à cet illustre personnage que l'acteur Potier sollicite l'honneur de lui présenter ses compliments et ses respects.

par les plus vives acclamations. Jamais un étranger n'avait excité cet enthousiasme en Angleterre, et il n'eût tenu qu'à M. Guizot d'être conduit comme en triomphe à Londres, où l'ont du moins suivi les vœux sincères du peuple anglais.

« M. Guizot est certainement un homme d'un grand mérite, et il représente un ministère qui, étant venu fortifier l'alliance des deux peuples, doit rencontrer, de l'autre côté du détroit, de profondes sympathies. Mais ce n'est point parce que notre ambassadeur s'appelle M. Guizot, ni parce qu'il est l'envoyé du cabinet présidé par M. Thiers, que les habitants de Ramsgate lui ont improvisé cette ovation. Ils ont voulu principalement protester contre la politique qui compromet une alliance nécessaire à la paix du monde. Ils ont fait moins encore un acte de sympathie pour le ministère français, qu'un acte d'antipathie pour le ministère anglais. Ils ont condamné lord Palmerston. »

Quelques journaux avaient annoncé dernièrement que M. Thiers avait donné sa démission à la suite de difficultés qu'il avait éprouvées de la part du roi, relativement à diverses résolutions que la gravité des circonstances lui avait inspirées. L'Univers confirme aujourd'hui cette nouvelle de la manière suivante :

« M. Thiers ayant fait demander aux puissances coalisées de quelle manière elles entendaient mettre leur traité à exécution, il a été répondu : « Si le pacha d'Égypte refuse de se soumettre, une escadre anglaise bloquera Alexandrie et s'emparera de la flotte turque pour la remettre au sultan. » A quoi M. Thiers a proposé de répliquer : « Le jour où une escadre anglaise paraîtra devant Alexandrie, 25,000 Français seront jetés dans l'île de Candie et la garderont. » Le roi, trouvant une pareille réponse trop énergique, M. le président du conseil a donné sa démission qu'on a acceptée, mais qu'on lui a rendue au bout de vingt quatre heures, M. le comte Molé ne se croyant pas assez fort pour prendre le pouvoir dans un pareil moment. Alors l'ultimatum de M. Thiers aurait été signifié à l'Angleterre qui, à son tour, aurait répondu : « Le jour où les Français mettront le pied à Alexandrie, l'Angleterre s'emparera de Bourbon, de Cayenne, de la Guadeloupe et de la Martinique. »

Nos lecteurs comprendront facilement toute la gravité de ces détails.

Les correspondances d'Espagne nous apprennent que le cabinet qui avait été formé par suite de la démission des ministres, lors des troubles de Barcelonne, n'a pu rester constitué ainsi que la reine l'avait composé. Il a été dissous avant même d'avoir pu entrer en fonctions. La reine consent maintenant à l'abrogation de l'article de la loi sur les municipalités, qui paraît avoir été l'une des principales causes de la dernière fermentation. Elle a nommé de nouveaux ministres qui ont accepté son programme.

Cour d'assises de la Nièvre.

PRÉSIDENCE DE M. TASSAIN.

Audience du 20 août.

TENTATIVE DE VOL. — Dans la soirée du 24 mars dernier, le sieur Baptiste Richin, voiturier à Montcaux, entendit du bruit dans son grenier. Il sortit et ne tarda pas à être assuré qu'on venait de tenter de le voler. Sa femme vit s'enfuir un jeune homme qu'elle jugea être François Levéque. On trouva une échelle appliquée à la lucarne du grenier, et un sac à demi-rempli de blé portant le nom de Roumier. Les sabots de Levéque étaient non loin de l'échelle. Celui-ci fut arrêté. Il avoua le vol, et au bout de quelques jours il dénonça Roumier, boulangier à Montcaux, voisin du sieur Richin comme son complice. Levéque est tout jeune. A l'audience, il affirme qu'il n'a commis le vol qu'à l'instigation et avec la participation de Roumier, à qui appartenait le sac et l'échelle trouvés sur le lieu du vol. Roumier lui oppose les dénégations les plus formelles.

— N'est-il pas juste que je devienne, malgré lui, le comédien Potier, puisqu'il s'est fait, malgré moi, le prince de Talleyrand? Allez donc! — Que diraient mes collègues du congrès de Vienne, pensa le ministre plénipotentiaire de Louis XVIII, s'ils me voyaient jouer une pareille comédie dans une méchante auberge d'Orléans? L'habile négociateur de la révolution, de l'empire et de la restauration aux prises avec un bouffon de Paris! Voilà du moins un rôle qui manquait aux cent actes de mon répertoire; tâchons de le bien jouer; oublions aujourd'hui et souvenons-nous d'autrefois! Bizarre destinée que la mienne! J'ai commencé l'intrigue de ma vie parmi les séminaristes de Saint-Sulpice; je vais la terminer peut-être, en luttant de sang-froid, de ruse et de souplesse, contre la verve d'un petit comédien!

Tout le monde se rappelle encore, en riant, les spirituelles ressources, le rare talent de Potier, dès qu'il s'agissait de surprendre ça et là des physionomies originales, de s'approprier des formes d'emprunt, de créer des figures par la fantaisie, de découvrir des types par la pénétration et la finesse, ou de les traduire par la vérité de l'imitation; — le défi que semblait lui lancer M. Talleyrand l'effraya tout d'abord; il eut peur de ce rôle difficile qui l'obligeait à penser et à parler, comme un homme qui avait bien de l'esprit; mais, à la fin, la curiosité, la singularité piquante de cette aventure l'emportèrent sur les scrupules de la modestie, de l'embarras et de la crainte; en un instant, la métamorphose et l'illusion furent complètes: le Père Sournois endossa un bel habit noir, large, bien étoffé, comme il sied à la gravité d'un penseur et d'un profond politique; Centenaire couvrit sa tête d'une perruque blanche qui retombait majestueusement en touffes légères arrondies; le Ci-devant jeune homme se condamna à porter une culotte de soie, des bas noirs, des souliers bouclés d'or et une béquille; le Solliciteur suspendit à sa boutonnière une brochette de toutes les décorations européennes; enfin, Werther, le mélancolique Werther se mit à ruer, en ordonnant à un valet de chambre d'introduire M. de Talleyrand... Non, je me trompe, — d'introduire le comédien Potier! — M. de Talleyrand entra et, ma foi! la surprise du noble visiteur fut grande, à la vue de son accoutrement, de sa figure, de ses façons, de toutes les apparences de sa personne si bien reproduites par un autre lui-même, par un véritable plagiaire; il fut presque tenté de crier au miracle et de renoncer à la gaigeure; mais, l'assurance de son habile Sosie, sa dignité, son regard malicieux le triomphèrent au vif; il résolut de gagner la revanche de cette partie comique; il se fit humble, timide et fluet, comme il convient à un pauvre artiste, à l'aspect d'un grand seigneur; il se glissa modestement dans un fauteuil que lui montrait un petit geste de l'excellence improvisée; il balbutia quelques paroles d'excuse, et de cérémonie, avec toute la frayeur d'un indiscret, d'un importun qui

Reconnus coupables, mais avec des circonstances atténuantes, ils ont été condamnés, le premier à trois ans d'emprisonnement et le second à cinq années de réclusion.

M. Pellault, avocat du barreau de Clamecy, en commençant son plaidoyer pour l'accusé Roumier, a dit qu'avant de prendre la défense de son client, il avait besoin de réhabiliter le défendeur.

« Hier, a-t-il ajouté, des paroles de blâme sont tombées de haut sur un avocat étranger. On n'a pas craint de l'accuser de déloyauté et de forfaiture. Ces paroles sont retombées sur moi. »

« Messieurs, l'avocat repousse avec indignation l'imputation portée contre lui. Non, Messieurs, il n'a point sollicité une défense pour l'abandonner ensuite. »

« Déjà la presse, toujours disposée à tout flétrir, s'est emparé de ce fait avec perfidie et m'a signalé comme un homme qui serait allé mendier la défense d'un faussaire. »

M. Merland, procureur du roi, répliquant à M. Pellault a relevé ces paroles de l'avocat.

« Le procureur du roi, a dit ce magistrat, n'approuve ni ne désapprouve les paroles prononcées à l'audience d'hier. Le ministère public n'a point à rendre compte ici des motifs du blâme exprimé contre le défendeur. D'ailleurs, l'officier du parquet qui a porté hier la parole ne siège point à cette audience et ce n'est pas le cas de soulever une discussion inopportune. »

« Quant au journal qui a rapporté l'incident, il n'est point en cause ici, et si le défendeur se croit fondé à se plaindre, il doit savoir que la loi lui permet d'attaquer le géant responsable. »

Cet incident n'a plus eu de suite. Seulement M. Pellault, dans sa réplique, a remercié M. le procureur du roi des paroles de bienveillance qu'il lui avait adressées, ajoutant qu'il n'attendait pas moins de la justice et de l'impartialité du chef parquet.

L'attaque dirigée par M. Pellault contre la presse et que l'Association doit prendre pour elle, puisque c'est le seul journal qui ait rapporté l'incident, nous oblige d'en dire quelques mots.

M. Pellault a protesté contre les paroles de blâme qu'avait fait tomber sur lui le ministère public. Nous aurions préféré, pour lui-même et pour l'honneur du corps auquel il appartient, une justification à une protestation. Mais cela le regarde, et ce n'est pas notre affaire.

M. Pellault s'est trouvé complètement satisfait des explications de M. le procureur du roi qui a cru ne devoir pas en donner. Cela regarde encore M. Pellault, et ce n'est pas notre affaire.

Mais ce qui nous regarde, c'est l'imputation de malveillance et de perfidie adressée à la presse par M. Pellault.

Non, la presse, qui se respecte, n'est pas toujours disposée à tout flétrir; elle a des devoirs à remplir et elle les remplit sans faiblesse, mais sans s'écarter des convenances et sans sortir des bornes de la modération.

Le ministère public avait accusé un avocat d'un fait blâmable. C'était un devoir pour l'Association de faire savoir que l'accusation ne s'adressait point à un membre du barreau de Nevers.

L'Association a rapporté le fait sans en nommer l'auteur et en laissant au ministère public toute la responsabilité de son exactitude.

Le fait était honteux. C'était un devoir pour l'Association de le flétrir, et elle l'a flétri.

Que M. Pellault prouve donc que le ministère public s'est trompé, en le supposant capable d'avoir sollicité une défense qu'il aurait ensuite déseriée. M. Pellault sera réhabilité sans que le journal n'ait rien à rétracter ni à désavouer; car ce n'est pas nous qui avons avancé le fait, et l'appréciation que nous en avons faite était juste et vraie.

Terminons en reprochant à M. Pellault son ingratitude envers la presse qui naguères entonnait, en son honneur, sur tous les tons, des éloges si pompeux que bien des gens furent tentés d'en suspecter l'origine.

Audience du 21 août.

DOUBLE EMPOISONNEMENT. — Le résumé de l'acte d'accusation, publié dans notre numéro du 13 août dernier, a déjà appris à nos lecteurs les détails de cette triste affaire.

Marie Hugon, épouse en seconde noces de Pierre Guyonnet, demeurant commune de Carcby, était accusée d'avoir empoisonné son mari et un fils d'un premier lit de ce dernier.

Les recherches de la justice n'étaient parvenues qu'à constater l'empoisonnement des deux victimes; elles n'avaient amené aucun résultat précis, positif, sur la perpétration du double crime, lorsque Marie Hugon, dans la prison de Cosne, avoua spontanément, au bout de trois mois, qu'elle était l'auteur de la mort de son mari. Elle raconta qu'elle avait acheté, par son ordre, de la mort-aux-rats, à Donzy, et que Guyonnet l'ayant menacée et frappée, entraînée par un mouvement de colère, elle avait mêlé le poison à ses aliments, avait déposé ces aliments dans la mée, abandonnant les conséquences de ces préparatifs à la garde de Dieu, disait-elle. Quant à l'empoisonnement de l'enfant, elle rapportait que Guyonnet, ayant un jour préparé de la mort-aux-rats, Joseph Guyonnet son fils, dans un instant où il était sorti, s'en était emparé, et en avait mis dans sa soupe. Quand son père revint, cet enfant avait déjà assez avalé d'arsenic pour en mourir; il succomba dans la nuit.

L'accusée a soutenu le même système à l'audience.

M. Tourangin, substitut du procureur du roi, a soutenu longuement l'accusation du double empoisonnement reproché à la veuve Guyonnet.

M. Carpentier, avocat de l'accusée, a présenté sa défense avec chaleur. Un crime était nié, mais l'autre était avoué. La cause lui offrait donc peu de ressources à faire valoir en sa faveur. Cependant, il a

se justifie; et alors commença entre ces deux hommes si étranges l'un à l'autre et que le caprice du hasard venait de rapprocher, une scène de travestissement qu'on m'a racontée avec bien de l'esprit et que je ne saurais jamais si bien reproduire.

— Veuillez me pardonner, monsieur... s'écria tout-à-coup le camarade de Brunet, en ayant l'air de parcourir un numéro du *Moniteur*; je trouve dans ce journal une nouvelle qui m'intéresse... Vous savez que le *Moniteur* est un véritable baromètre qui indique la pluie et le beau temps aux promeneurs du monde politique?

— Monseigneur, répondit M. de Talleyrand, je le sais parce que vous me le dites?

— Le baromètre, continua l'acteur, ne marque rien de bon aujourd'hui; le ciel est à l'orage!... J'ai observé qu'il en est ainsi au mois de juillet de chaque année, depuis la prise de la Bastille!...

— Vraiment, monseigneur, répliqua le diplomate; je ne savais point cela.

— Vous ne savez donc rien, en politique?

— Je sais jouer la comédie.

— Ah! oui, j'oubliais... Parlons de vous, monsieur, de votre talent, de vos succès; d'ailleurs, je ne suis pas tout-à-fait étranger au théâtre...

— Vous? monseigneur.

— Moi-même; par les comédies publiques qui se jouent depuis quarante ans, quel homme n'a pas été forcé de jouer un peu la comédie ou le drame; qu'en pensez-vous, M... Potier?

M. Talleyrand se pinça les lèvres et répondit :

— Vous avez raison, monseigneur; nous sommes tous des comédiens, bon gré mal gré; par malheur, on applaudit les uns et on siffle les autres.

— A qui le dites-vous? répliqua Potier; tout grand seigneur que je suis, j'ai passé par là!

— Par les sifflets ou par les applaudissements?

— Par les sifflets, bien entendu; le théâtre vaut mieux que la politique; on n'y siffle du moins qu'en payant à la porte le droit de siffler; nous autres, pauvres diplomates, pauvres ministres, pauvres hommes d'état...

— Eh bien! monseigneur, demanda le prince.

— Eh bien! l'on nous siffle gratis!

M. Talleyrand se mordit encore les lèvres.

— Cela n'est point juste, monseigneur, s'écria-t-il après un moment de silence; on ne doit pas siffler ainsi les acteurs d'élite qui gouvernent le monde!

— Je suis de votre avis, monsieur; quand on est sûr de pouvoir faire une bonne recette, on ne doit s'exposer à être sifflé que pour de l'argent.

écarté avec talent l'accusation de l'empoisonnement de Joseph Guyonnet, et il a invoqué des circonstances atténuantes pour l'empoisonnement de Pierre Guyonnet.

Dans sa péroraison il a vivement ému l'auditoire, quand il lui a révélé que l'accusée était sur le point d'être mère. « Vous ne voudrez pas, a-t-il dit en terminant, vous ne voudrez pas, messieurs les jurés, que l'extrait de baptême de l'enfant ait pour date l'exécution de sa mère. »

Les efforts de M. Carpentier n'ont pas été couronnés de succès. Le verdict du jury a déclaré Marie Hugon, veuve Guyonnet, coupable de l'empoisonnement sur la personne de son mari seulement, mais sans circonstances atténuantes.

En conséquence la cour l'a condamnée à la peine de mort.

Le défendeur a demandé acte de ce que l'on n'avait point présenté à l'audience, les intestins des victimes au médecin qui avait été appelé pour faire l'autopsie des cadavres et de ce que M. le président n'avait pas demandé, avant la clôture des débats, à Marie Hugon, si elle n'avait rien à ajouter à sa défense. Elle va se pourvoir en cassation.

Audience du 22 août.

DOUBLE PARRICIDE. — Il y a douze ans de cela. Un crime horrible épouvanta les habitants du hameau de Bruyères-Radon. La petite fille des époux Vincent, en se levant le matin du 1^{er} juillet 1828, trouva le corps de sa grand-mère étendue sur le carreau de l'appartement voisin de celui où cette jeune enfant avait dormi d'un sommeil paisible. Le cadavre gisait baigné dans son sang. Aux cris de terreur qu'elle poussa à cet affreux spectacle, les voisins accoururent. La femme Vincent dont le crâne était ouvert, n'était pas la seule victime. Son mari en effet fut trouvé couché dans son lit, également assassiné. Un trou énorme se remarquait sur son front. Des gouttelettes de sang tachaient le ciel du lit.

Les fils Vincent, Philippe et Jacques, tous deux mariés aux deux sœurs, furent désignés comme les auteurs de ce double assassinat. Une instruction fut dirigée contre eux; ils furent arrêtés et longtemps détenus. Mais les preuves qui semblaient s'élever contre eux furent trouvées insuffisantes et une ordonnance de non-lieu les rendit à la liberté.

Cependant la rumeur publique ne cessa de les accuser et après douze ans la justice, éveillée par de nouveaux propos rapportés par diverses personnes qui paraissaient avoir pu être informés des mystères de la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 1828, et corroborés d'ailleurs dans ses soupçons par les résultats incomplets de l'information faite après l'assassinat, la justice vient redemander des comptes terribles aux deux frères Vincent.

Ils comparaitront devant la cour d'assises sous la prévention d'un double parricide.

Les débats ont commencé hier. Quelques témoins ont déjà été entendus contre les accusés. L'affaire se continuera aujourd'hui et peut-être demain. Nous rendrons compte du résultat de toutes les révélations qui auront été faites et de leur dénouement.

Correspondance locale.

Prémery. — On nous écrit de Prémery.

Depuis un temps immémorial, Prémery a deux marchés chaque semaine, l'un le mardi pour les céréales, l'autre le samedi pour les comestibles, l'un et l'autre ont toujours eu une certaine importance, malgré les difficultés que l'on éprouvait pour y arriver. Avant la confection des routes, Prémery se trouvait dans une position convenable pour les producteurs et les consommateurs. D'une part les cantons de Varzy, Brion, Corbigny importaient au marché leurs denrées, à dos de bêtes de somme, on exportait de la même manière les objets nécessaires aux ouvriers de toutes les usines, depuis Prémery jusqu'à Nevers.

A mesure que les communications devenaient plus faciles, nos marchés étaient mieux approvisionnés, et l'ancienne halle ne put plus contenir les grains qui nous arrivaient.

L'administration municipale, prévoyant que ce marché devait devenir considérable, a fait construire, en 1837, une halle très vaste, et aujourd'hui Prémery est sans contredit mieux approvisionné que les autres marchés du département. Il s'y vend, en moyenne, de 2,000 à 2,600 doubles décalitres de grains de toute espèce.

Le marché aux comestibles est dans la même voie de progrès. Tout y abonde à des prix très modérés. Une grande quantité de maisons ont été reconstruites avec de propriété. Prémery offre ainsi aux rentiers économes, un asyle peu dispendieux et agréable.

Ajoutons qu'un service régulier de voitures suspendues

Qui le croirait? M. de Talleyrand, un des hommes les plus spirituels de France, se sentit tout décontenancé par les saillies impertinentes de celui qu'il appelait secrètement un *cabotin*; il songea sérieusement à reprendre son nom, son rang et sa qualité; mais il eut honte d'avoir été battu par un semblable adversaire; il voulut essayer de le battre à son tour, et la scène continua sur le même ton, entre l'artiste déguisé en prince et le seigneur travesti en comédien.

L'acteur adressa au diplomate la question suivante :

— Dites moi, monsieur... Potier, depuis quand jouez-vous la comédie?

— Pardon, monseigneur, répondit M. de Talleyrand, je n'ai pas la mémoire des dates; mais puisque, selon l'opinion de votre excellence, chacun joue son rôle ici-bas, vous souvient-il de vos débuts sur la scène politique?

— Attendez donc! s'écria Potier, en cherchant à se souvenir de ses lectures; je débutai dans une petite pièce intitulée le *Séminaire*, et je jouais dans cet ouvrage le rôle de l'abbé de Périgord.

M. de Talleyrand, qui n'était peut-être pas fâché d'entendre le jugement de sa vie publique, prononcé par une justice vulgaire et bienveillante, se décida à poursuivre ses interrogations.

— Et après, monseigneur?

Potier s'efforça de recueillir dans sa mémoire quelques bribes d'histoire contemporaine; bien ou mal, il répondit ainsi à l'imprudent questionneur :

— Plus tard, je jouai encore la comédie avec mon ami, le comte de Choiseul Gouffier; agent général du clergé de France, j'armai un corsaire contre les Anglais. Que voulez-vous? à cette époque, le monde tout entier avait le vertige; le pape acceptait une dédicace de Voltaire; les généraux faisaient de la tapisserie; les abbés célébraient la messe dans les boudoirs, et les nobles allaient s'égarer aux insolences démocratiques de Figaro!

— Après, monseigneur?

— Moi, un aristocrate, je demandai l'égalité des classes et la communauté des droits; comédie! — Moi, évêque d'Autun, je réclamai la liberté des cultes et des intelligences; comédie! — Moi, élevé, nourri dans l'église, je provoquai la vente des biens ecclésiastiques au profit de la nation; comédie! — Enfin, moi, l'ainé de ma branche, je me fis à plaisir l'enthousiaste le plus zélé d'une révolution populaire qui proscrivait les titres et les privilèges. Ah! monsieur, monsieur, voilà bien des comédies, que j'ai jouées! — Qu'en dites vous?

M. de Talleyrand se contenta de lui répondre :

— Après, monseigneur?

— Depuis ce jour-là, continua l'inextinguible Sosie, l'importance de mes rôles s'accrut avec l'éclat de ma réputation; j'ai figuré sur le théâtre du Luxembourg, dans la première ovation de Bonaparte; j'ai fi-

offre tous les jours des communications avec Nevers, Clamecy, Auxerre, Corbigny, Avallon, et que très prochainement un autre service doit nous mettre en rapport avec la Charité, St-Saulge, Châtillon en Bazois et Château-Chinon.

FAITS DIVERS.

Le journal le plus accrédité de l'Angleterre, le *Times*, disait précédemment dans un article : « L'Angleterre est hors d'état de faire exécuter le traité du 15 juillet, si la France s'y oppose : car nous n'avons que 9 vaisseaux de ligne dans la Méditerranée, tandis que la France en compte déjà 18, et peut porter bientôt ce nombre à 24. » Cet avis du *Times* est confirmé par les journaux de Toulon; si le ministère le veut, si l'ignorance ou la trahison ne dominent pas dans ses conseils, et ne dictent pas ses ordres, la France est en mesure de dominer dans la Méditerranée, d'empêcher le partage de l'empire ottoman, et de conserver intactes ses possessions dans le nord de l'Afrique. On peut assurément prendre les Anglais pour juges de la question; nous venons de rappeler en quels termes le *Times* la résout; maintenant nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs les appréciations de la *Sentinelle de la Marine* (ancien *Eclair* de Toulon), journal rédigé par des écrivains compétents, et qui ne s'inspirent que des faits qu'ils ont en quelque sorte sous les yeux :

« Lorsqu'on cherche à nous persuader que la guerre ne doit se faire que sur le Rhin, on soutient une erreur grossière, dit la *Sentinelle*; la guerre commencera et finira par la Méditerranée, et le sort de l'Orient est entre les mains de la puissance qui aura la meilleure escadre. Il faut donc que la France s'habitue à cette idée vraie que la marine vaut mieux que ne semble l'insinuer l'hésitation du ministère, et qu'elle est destinée à faire évanouir la jactance traditionnelle des Anglais venant de l'Océan auraient bien de la peine à franchir, sans courir les risques d'une destruction, cette formidable barrière. Et puis, n'avons-nous pas 60 frégates de la plus grande dimension à envoyer dans l'Océan? n'avons-nous pas la course, qui, convenablement dirigée, ferait un mal horrible au commerce anglais, sans éprouver les inconvénients qui nous avaient fait capturer tant d'hommes dans la dernière guerre? Et qui sait si les Etats-Unis d'Amérique ne viennent pas se jeter dans cette immense mêlée pour arracher à l'Angleterre la magnifique possession du fleuve St-Laurent? Mais à quoi bon tant de calculs? A quoi bon tous ces rêves d'un patriotisme exalté. Le sommeil léthargique de notre port nous représente le ministère plus occupé à réprimer l'élan national, qu'à se montrer d'une vigueur extrême devant les étrangers devenus insolents par nos timides concessions! »

— La nouvelle de la signature du traité Brunow est arrivée le 5 août à Alger, et elle y a produit une certaine sensation. Entre autres bruits auxquels a donné lieu cette nouvelle inattendue, on a dit que le maréchal Va'ée aurait été informé de la possibilité de l'occupation des îles Baléares.

— L'ordre a été reçu au Havre de pousser l'achèvement des cavaliers, et de les armer ainsi que les batteries de la côte.

— On rapporte dans une correspondance particulière de Paris, insérée dans l'*Observateur* de Bruxelles, les bruits suivants, de l'exactitude desquels nous ne nous portons pas garantis :

« On assure que c'est du roi des Belges que le gouvernement a reçu par avance une copie du discours de la reine d'Angleterre. Le roi Léopold ne se serait pas abusé un instant sur les dispositions du cabinet anglais, et il en aurait instruit la cour des Tuileries. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis ce moment les ordres de préparatifs militaires se succèdent. »

« Un ancien ministre qui a vu le roi ces jours-ci, disait en revenant de Normandie. Cette fois, à Eu, on a la tête montée, et je ne serais pas surpris qu'après avoir été si long-temps pour la paix telle quelle, on ne fût pas aujourd'hui pour la guerre à tout prix. »

« On assure que dans une conférence avec un ambassadeur étranger, un auguste personnage aurait dit : « Monsieur le comte, souvenez-vous de ceci, c'est qu'en mettant sur son drapeau ces mots : *liberté des peuples et point de conquêtes*, la France est en mesure de remuer le monde. Nous n'aimons pas la propagande, mais la vue seule du drapeau tricolore créera des révolutions; et ceux qui les auront voulues en répondront devant Dieu et devant les hommes. »

— Le ministère reçoit des députés qui se trouvent dans Paris les adhésions les plus explicites à la conduite qu'il tient depuis quelques semaines, et l'invitation de convoquer les chambres au plus tôt.

— On assure que l'intention de M. Thiers, si on est obligé de de-

gué aussi dans l'intermède saillant du 18 brumaire; j'ai été le confident d'un terrible personnage appelé tout à tour le premier consul et l'empereur; je suis vieux et ma mémoire est infidèle...; pourtant, je me souviens encore d'une tragédie sanglante dans laquelle il me semble avoir prononcé quelques mots d'approbation ou d'indifférence cruelle...

— Comment nommez-vous cette tragédie ?

— Le duc d'Enghien !

— Monsieur !... s'écria le prince de Talleyrand... Il se leva de son fauteuil, les yeux fixés sur le hardi comédien; mais il se rassit presque aussitôt et murmura :

— Daignez continuer, monseigneur.

— Que vous dirai-je, monsieur... Potier, ma comédie aux cent actes est si confuse, si sombre, si compliquée ! — J'ai eu affaire à tant de publics, à tant d'auteurs, à tant d'ouvrages bons et mauvais ! — Du reste, j'ai toujours joué, par goût, par vocation, par amour-propre, sans me soucier du nom du poëte dramatique, du mérite réel de la pièce ou de sa moralité; j'ai eu pour système d'accepter tous les rôles sans exception, pour en tirer le meilleur parti possible, comme un acteur consciencieux qui protège, avant tout, les intérêts de son théâtre; en politique, je n'ai été peut-être qu'un grand artiste; j'ai fait de l'art pour l'art !

M. de Talleyrand regarda fort attentivement ce vieux comédien qui venait d'appliquer à la critique de sa carrière officielle une appréciation assez ingénieuse, si elle n'était pas absolument vraie; en ce moment, sans doute, le prince se surprit à désirer que l'histoire daignât un jour procéder à la façon de ce docteur pour constater, dans les quatre-vingts ans de l'abbé de Périgord, non pas les stratagèmes d'un homme d'état qui varie, mais les créations d'un artiste politique qui s'assouplit à tous les tons dans une continuelle métamorphose.

— Monseigneur, dit-il à Potier, en donnant une dernière suite au travestissement de cette scène; votre comédie, appliquée aux réalités des hautes régions de ce monde, n'inquiète et n'épouvante pour vous. Oui, je me trouve plus heureux que votre excellence, et je ne porte envie ni à sa grandeur, ni à ses souvenirs, ni à son esprit; la grandeur d'un véritable comédien comme moi est éphémère, mais elle ne fait pleurer personne; mes souvenirs se mêlent encore à des sympathies populaires, à des amis de joie publique, mon esprit n'a joué qu'avec des illusions charmantes, et je n'ai vaincu mes ennemis du parterre qu'en les forçant de m'entendre et de s'amuser. Vive la marotte de Potier ! Voilà un sceptre qui n'a blessé aucun de mes sujets; voilà une royauté qui n'est point tyrannique, point ambitieuse, point jalouse, et qui partage volontiers son royaume et sa puissance avec d'autres rois que l'on appelle Odrý, Arnal et Brunet !

mander un subside aux chambres, est de créer un emprunt national comme en 1832. Mais le trésor regorge d'argent, il y a en dépôt à la Banque de France plus de 180 millions, et en suspendant au moment d'une guerre les travaux publics les moins urgents, on pourrait disposer provisoirement, sans emprunt et sans contribution nouvelle, d'une somme de plus de 550 millions. (Courrier.)

— On nous écrit de Berlin, le 13 août :

« Parmi les nombreux hommes d'état et les diplomates qui ont passé par notre ville, depuis l'avènement de Guillaume IV, aucun n'a fait autant d'impression dans le monde politique que le comte de Woronzow, gouverneur de la Bessarabie. Après avoir reçu les ordres de la propre bouche de l'empereur Nicolas, il est arrivé à Berlin pour avoir, avec le roi, une entrevue après laquelle il est parti immédiatement pour Dresde, où il devra s'aboucher avec le prince de Metternich. Le choix de cet envoyé extraordinaire du cabinet de Saint-Petersbourg aux conférences de Koenigswart, prouve la ferme intention du czar d'intervenir énergiquement dans les différends entre la Porte et l'Egypte, car personne au monde n'est capable de développer mieux au prince de Metternich le plan de guerre projeté par la Russie, que le comte de Woronzow, qui, depuis plusieurs années, a dirigé et surveillé les armements de l'empereur, son maître, dans les provinces méridionales de l'empire moscovite. Le comte était accompagné du baron de Fiquelmont, ambassadeur autrichien à Pétersbourg, et rappelé maintenant à Vienne pour prendre la direction suprême du département de la guerre. »

« La réunion de ces diplomates à tous ceux qui se sont donné rendez-vous à Koenigswart, est de la plus haute importance, car elle établit que quoique l'Autriche et la Prusse désirent maintenir la paix par l'accord des puissances représentées au congrès diplomatique de Koenigswart, l'Autriche et la Russie ne négligent pas de considérer les éventualités de la guerre. Le roi de Prusse pour sa personne, tout partisan qu'il est de la paix, montre cependant assez de dispositions guerrières; mais il veut, avant tout, consulter l'oracle de la diplomatie européenne, et c'est pour cela que, par l'organe du baron de Maltzbn, il a fait inviter le prince de Metternich à se rendre à Dresde où Guillaume IV devra arriver après demain. »

— La récente alliance de la Russie avec l'Angleterre ne fait pas renoncer, la première à ses projets contre Khiva; on écrit de Saint-Petersbourg, 1^{er} août :

« Les préparatifs nécessaires à l'expédition de Khiva sont presque tous terminés. On sait que le général Perowsky, qui a déjà quitté Saint-Petersbourg, est de nouveau investi du commandement du corps d'expédition. »

— En vertu de l'acte passé par le parlement anglais, sous le titre : *Acte de réunion des provinces du Haut et du Bas-Canada et du gouvernement du Canada*, la reine d'Angleterre par un décret publié, le 15 août, dans la *Gazette de Londres*, et daté du 10 du même mois, vient de déclarer que ces provinces n'en formeront plus qu'une seule, sous le nom de *province du Canada*.

On sait que cet acte a pour objet d'annuler l'influence des ci-devant colons français au profit des colons anglais.

— On nous écrit de Toulon, 13 août :

« M. le général Corbin est rentré en France. Il est arrivé hier par le *Phare*. »

« On s'empresse de compléter les bataillons des régiments appelés à faire partie de la grande expédition qui se prépare dans la province d'Oran. Il est arrivé hier 136 hommes destinés aux zouaves. »

« Les préparatifs de l'expédition doivent être poussés avec vigueur à l'arrivée du général Lamoricière. Le génie a déjà reçu l'ordre de faire construire et placer convenablement à Mostaganem, qui semble devoir servir de base d'opérations, d'immenses baraques; le même ordre s'étend à Oran. On va réunir beaucoup d'approvisionnement dans ces places, où l'on presse déjà avec vigueur la confection du biscuit. »

« M. le lieutenant-colonel Cavaignac est arrivé à Alger le 5, et a pris, le 6, le commandement du régiment des zouaves, à la tête duquel il remplacera dignement le brave Lamoricière. Ce régiment doit s'embarquer pour Oran; il fera partie de la division expéditionnaire. »

— Une évaluation que nous ne pouvons garantir, mais qui nous vient de personnes ayant autorité dans la matière, porte à la somme presque incroyable de 22 millions les différences payées à la Bourse pour la liquidation du mois dernier. Le gouvernement, qui a fermé les maisons de jeu, laisse, comme on voit, en pleine activité le foyer le plus redoutable de cette lépre sociale.

— Des correspondances particulières arrivées ce matin de Marseille annoncent que le 18, après la bourse, 400 marins ont reçu l'ordre de quitter les bâtiments du commerce pour passer sur les vaisseaux de l'Etat.

Ces correspondances annoncent encore que le bruit s'est répandu du ralliement des flottes russe et anglaise dans les eaux de la Méditerranée. (Censeur de Lyon.)

— On trouve avec profusion, depuis quelques jours, dans les bureaux des administrations, dans les casernes, dans les établissements publics, et dans les communes rurales où l'on suppose que la légitimité conserve des partisans, un écrit qui a pour titre : *Appel à tous les Français contre les calomnies par lesquelles on a cherché à flétrir la conduite du comte de Bourmont en 1815*. Cette brochure réunit les lettres adressées au National dans l'intérêt de la réputation de M. de Bourmont, par un de ses fils, avec des commentaires dont la violence passe toutes les bornes, et suppose un autre sentiment que l'amour filial. Les mouvements insurrectionnels qui se sont manifestés

A son tour, Potier se sentit très flatté du bon goût et des louanges de M. de Talleyrand, qui se faisait si modeste pour mieux savoir le louer; mais le sentiment de gratitude que lui inspirait cette justice flatteuse ne fut pas assez vif pour l'empêcher d'aiguiser encore une petite pointe de malice, contre l'orgueilleux diplomate qui avait trouvé facile de s'attaquer à un spirituel comédien.

— Monsieur, dit-il au grand seigneur, je connais tous les actes de votre règne comique; je vous ai vu bien des fois sur le théâtre, j'allais dire sur le trône des Variétés. Je pourrais à l'instant, ce me semble, vous rappeler les titres, les données, le dialogue de votre aimable répertoire; et si quelque chose m'étonne, dans le souvenir de vos créations dramatiques, c'est qu'il vous ait plu de figurer dans une tragédie bien triste, bien douloureuse, qui s'est jouée à Paris, il y a déjà quelques années...

— Quand donc, monseigneur? demanda le prince avec une certaine apparence de curiosité réelle.

— En 1814.

— Le titre de la pièce ?

— L'Hotel de la rue Saint-Florentin !

M. de Talleyrand grimaca le plus spirituellement qu'il lui fut possible; il comprit sans peine que son adversaire revenait à la charge par une nouvelle voie, par un nouveau chemin de traverse; il attendit en silence, résolu sans doute à boire le calice jusqu'à la lie.

— Je hais cet ouvrage, continua l'acteur parisien, et même il vous a nuï dans ma pensée, dans mon admiration. Le rôle était détestable, je l'avoue, mais peut-être avez-vous ajouté encore à ce qu'il avait d'étrange, d'odieux et de hasarde; il s'agissait, je crois, d'un puissant de la terre qui succombe, d'un négociateur habile qui l'abandonne après l'avoir adoré, d'un politique délié qui sacrifie un devoir à un fait, un principe à un événement, l'intérêt d'un pays à l'intérêt d'une personne, une nation tout entière à quelques poignées d'ingrats ou d'étrangers... Ah, monsieur Potier, quelle méchante comédie ! Et quel singulier rôle vous avez là !... Il ne faut jamais étaler aux yeux d'un peuple, sur les planches d'un immense théâtre, le spectacle d'un homme qui, voyant s'évanouir les espérances de la cause commune, se mêle impunément aux triomphes d'un parti contraire, au lieu de se retirer dans le silence et de s'ensoleiller dans son deuil !

M. de Talleyrand se leva, pour ne plus rien entendre sans doute; et comme il reprenait déjà sa bequille, son valet de chambre se présenta sur le seuil de la porte et lui remit le dernier numéro du *Monteur*, arrivé depuis un quart d'heure à Orléans; c'était le *Monteur* du 26 juillet 1830 !

— Monseigneur, s'écria le prince en s'adressant à Potier, ce journal est destiné à votre excellence...

dans quelques communes de la Bretagne, coïncidant avec la distribution de cette brochure, ont éveillé les inquiétudes de l'autorité. Nous apprenons que l'ordre a été donné d'arrêter les personnes qui cherchent à pénétrer ainsi dans les casernes, et qui veulent faire de la prétendue réhabilitation d'un homme une manœuvre de parti.

— L'*Emancipation*, journal de Bruxelles, publie ce qui suit sur les préparatifs de la Prusse :

« Un de nos amis qui vient de parcourir les bords du Rhin, et qui, depuis quelque temps, habite cette partie de l'Allemagne, nous assure que des ordres sont donnés, dans la Prusse rhénane, pour dissimuler le plus possible les préparatifs sinon de guerre au moins de défense, qui, pour se faire en secret, ne s'en poursuivent pas moins avec une activité réelle. Ce mystère est observé à l'égard des régiments aussi bien que vis-à-vis des étrangers, et, contre toute attente, jamais peut-être la police prussienne ne s'est montrée moins exigeante pour ce qui touche à la libre circulation des voyageurs. »

— Mehemet-Ali continue ses préparatifs de guerre. Voici ce qu'on écrit d'Alexandrie en date du 27 juillet :

« Le pacha a ordonné la construction d'une citadelle, et il a envoyé au Caire demander une grande quantité de pierres pour la construire. Il a ordonné la mise à flot de quatre vaisseaux de ligne sous les ordres de Mohamed Bey, Turc élevé en Angleterre. Ces dispositions, jointes à la paix, le pacha a fait demander au Caire 30,000 pièces d'artifice et des objets pour les réjouissances publiques. On a fait prévenir les habitants qu'ils eussent à se tenir prêts à illuminer leurs maisons. »

— On lit dans le *Messenger* :

« Aujourd'hui, à midi, la commission d'instruction de la cour des pairs, composée de M. le chancelier Pasquier, de MM. Decazes, Portalis, Girod (de l'Ain), le maréchal Gérard et Persil, assistés du greffier de la cour, s'est rendue au Palais-de-Justice, où elle a été reçue par M. le procureur-général Franck-Carré. Le chef du parquet, accompagné de MM. les substituts Boucly et Nougier, de MM. Zangiacomi et Boulogne, juges d'instruction, a conduit M. le chancelier et MM. les membres de la commission à la prison de la Conciergerie, où ils ont procédé immédiatement à l'interrogatoire des accusés de Boulogne. Ce premier interrogatoire a duré jusqu'à cinq heures. »

— Un journal a dit que l'ordonnance relative à la mobilisation de la garde nationale était signée. Nous croyons les choses moins avancées; mais on nous assure que le travail relatif à cette mesure est prêt. (Courrier français.)

— Aujourd'hui il a régné un grand mouvement dans la capitale. Dès le matin, dans les quartiers du Palais-Royal, des Tuileries, des quais du Palais-de-Justice, enfin dans les faubourgs la foule accourait de toutes parts pour lire des placards manuscrits d'une grande dimension, apposés sur les murs à des distances très-rapprochées.

Ces placards, en forme de proclamations, contenaient un appel aux armes pour délivrer le prince Louis-Napoléon. Les agents de police ont eu fort à faire pour faire disparaître ces écrits séditieux, les murs en étaient garnis partout. (Temps.)

Le *Wak-Minié*, journal de Caire, contient l'article suivant, qui est intéressant dans les circonstances actuelles :

« Dès que la nouvelle se fut répandue que l'Egypte était menacée d'une agression, les populations, convaincues que leur religion était en péril, se réunirent pour la défense de l'islamisme et de leurs foyers. Les notables d'Alexandrie furent les premiers qui prirent le pacha de vouloir bien les autoriser à organiser deux régiments de la milice (*redif*). Les généraux Selim-Bey et Ahmed-Bey furent chargés de former ces deux régiments et d'instruire les hommes. Le gouvernement leur a fourni des armes, et chaque jour ils font l'exercice à feu et la manœuvre pendant deux heures, et cela spontanément. A Rosette et à Damiette, on a formé deux régiments et un bataillon à Brulots. Les habitants du Caire, de Boulac et du Vieux-Caire se sont empressés de suivre un si noble exemple. Avec l'autorisation du pacha, ils ont organisé quatorze régiments de milice. Le général Ismaël Bey et sept colonels sont chargés d'instruire les volontaires. Les colonels des quinze régiments sont nommés. Tous ont reçu la décoration du Nisam et ont été présentés au pacha. »

« Le *redif* ayant été organisé sous la protection de S. H., nous consignons ce fait dans notre journal pour en éterniser le souvenir. »

— Louis-Philippe, dans son voyage, a passé en revue les gardes nationales de Montreuil et d'Abbeville. A Montreuil, sur 500 gardes nationales, on en comptait à peine 40 présents, y compris les officiers. A Abbeville, dit le *Journal de la Somme*, Louis-Philippe a été accueilli par des acclamations, au milieu desquelles des ouvriers ont fait entendre le cri : « Du pain à seize sous ! »

— Les prévenus de Boulogne sont au nombre de 74; 17 sont à la Conciergerie et les autres à Ste-Pélagie. Cette division indique déjà celle qui sera faite dans le procès. On assurait hier au Luxembourg que la commission proposerait de mettre à peu près hors de cause tous les individus qui n'étaient que des instruments passifs, et de ne faire comparaitre devant la cour que le prince et les personnes que l'on peut considérer comme les confidents de l'entreprise.

— On écrit de Toulon : Le paragraphe du discours de la reine d'Angleterre relatif aux affaires d'Orient paraît avoir produit une certaine sensation en haut lieu. Le bateau à vapeur de guerre *le Papin*, commandé par M. de Lestang, lieutenant de vaisseau, de retour depuis peu d'Alexandrie, a reçu l'ordre de chauffer, et ce paquebot est reparti hier de quarantaine, se rendant dans le Levant. Il a à bord des dépêches que l'on dit de la plus haute importance. (Censeur de Lyon.)

— Monsieur Potier, répondit l'artiste, ayez la bonté de le lire pour moi... et pour vous, si cela vous intéresse... Je vous écoute.

M. de Talleyrand déploya la feuille ministérielle, et presque aussitôt la feuille tomba de ses mains : l'ancien conseiller de Louis XVIII venait de lire les fatales ordonnances de Charles X !

Au bout de quelques minutes, il se tourna en souriant vers Potier et lui dit, en faisant mine de s'incliner :

— Monseigneur, je pars à l'instant pour Paris; le vieux théâtre de mes succès me rappelle; peut-être consentirai-je à y repaître dans une grande solennité dramatique; je veux que se soit là ma dernière création.

— Votre rôle sera-t-il beau ?

— Je tâcherai de le rendre brillant pour moi et utile pour les autres.

— Comment cela ?

— Vous le saurez plus tard.

— Et quel est donc le nouveau chef-d'œuvre qui va clore votre carrière dramatique ?

— On l'intitulera, je crois : *La Révolution de 1830*.

En prononçant ces mots, M. de Talleyrand fit quelques pas pour se retirer; Potier se dévouilla à la hâte de sa perruque, de ses décorations, et de ses manières d'emprunt; il courut auprès de M. de Talleyrand et s'excusa de sa singulière hardiesse. Le noble interlocuteur lui tendit la main de la meilleure grâce du monde et lui dit :

— Adieu, monsieur Potier; lequel de nous deux a été battu par l'autre ?

— C'est vous, monseigneur; mais ce n'est sans doute pas la première fois que vous avez daigné vous laisser battre !

Bien peu de jours après cette rencontre, une nouvelle dynastie remplaça aux Tuileries la branche aînée des Bourbons, et M. de Talleyrand reparut à la cour d'Angleterre, en qualité de ministre plénipotentiaire de la cour de France.

M. de Talleyrand et Potier se rencontrèrent une fois encore, au milieu d'une grande route; ils étaient tous les deux en voiture, prêts à partir pour un terrible et mystérieux voyage; l'un venait se faire enterrer au cimetière du Père Lachaise; l'autre allait se faire ensevelir dans les caux de Valençay; sans doute ils durent se reconnaître et se saluer du fond de leurs cercueils; si les morts parlent aujourd'hui comme autrefois, je voudrais bien savoir quelles paroles, quels adieux furent échangés entre les ombres de ces deux illustres comédiens !

LOUIS LURINE.

(Courrier français.)

Annonces, Avis divers.

Etude de M^e DURAND, avoué à Nevers.

DE PAR LA LOI, LE ROI ET JUSTICE.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE,
A l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance, séant à Nevers, (Nièvre.)

DE

DEUX MAISONS,

Sises à Nevers, l'une rue des Ardilliers, près la Porte de Paris, sans numéro et place de la Caserne, n° 1; l'autre, rue du Commerce, n° 24.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le dix-neuf février 1840.

L'adjudication définitive aura lieu le quatorze septembre 1840.

Extrait prescrit par les articles 682, 683 et 684 du code de procédure civile.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que, suivant procès-verbal, du ministère de Mathieu Nivet, huissier à Nevers, sous la date du onze octobre mil huit cent trente neuf, dûment visé, le même jour, par M. Desvaux, maire de la ville de Nevers, et par M. Huard greffier de la justice de paix du canton de Nevers, enregistré à Nevers, le quatorze du même mois. f° 47 R° c. 7, par M. Le-noble, receveur, qui a perçu les droits; transcrit littéralement au bureau des hypothèques de Nevers, le quatorze octobre mil huit cent trente neuf, vol. 18 n° 22, par M. Pillion, conservateur, qui a perçu les droits, et encore transcrit au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Nevers, le vingt-un octobre mil huit cent trente neuf, par le greffier qui a perçu également les droits;

Il a été, à la requête de madame Marie Garilland, veuve de M. Gilbert Sionest, propriétaire demeurant et domiciliée à Nevers, pour laquelle est constitué et occupera, sur la poursuite de ladite saisie immobilière, M. Hyppolite Baudel Durand, avoué près le tribunal civil de première instance, séant à Nevers, demeurant en ladite ville, rue Saint-Martin n° 1^{er};

Procédé, sur et contre le sieur Pierre Richard, aubergiste, et la dame Marie Anne Gouniau, sa femme, d'avec lui séparée, quant aux biens, demeurant ensemble à Fourchambault commune de Garchizy, ci-devant et actuellement au village Dufaud, commune de Marzy;

A la saisie immobilière des deux maisons ci après désignées, qui seront vendues e adjugées à l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première instance séant à Nevers, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

DÉSIGNATION SOMMAIRE.

1° Une maison située à Nevers, rue des Ardilliers, près et touchant la Porte de Paris, sans numéro, et Place de la Caserne n° 1^{er}, commune, canton et arrondissement de Nevers département de la Nièvre.

Cette maison est bâtie en Pierre, couverte en ardoise; elle consiste en une boutique donnant sur la rue des Ardilliers et Place de la Caserne, avec chambre au rez-de-chaussée, cave dessous; au premier étage, en plusieurs chambres à cheminées, avec mansardes et greniers au-dessus, le tout ayant vue sur la Place de la Caserne.

La façade de cette maison, donnant rue des Ardilliers, est d'une largeur d'environ quatre mètres; elle est éclairée de ce côté par une ouverture de boutique et une porte avec imposte au-dessus, au rez-de-chaussée auquel on monte au moyen

de trois marches en pierre; le premier étage est éclairé, toujours du côté de la rue des Ardilliers, par deux croisées avec persiennes, et les mansardes et greniers par des croisées avec contrevents; il existe aussi un échenet qui part du toit et se prolonge jusqu'au pavé de la rue, le long de la maison, du côté de celle du sieur Cougny.

La façade, du côté de la place de la Caserne, est d'une longueur d'environ quatorze mètres, elle est éclairée au rez-de-chaussée par une seconde ouverture de la boutique pratiquée dans le pignon, avec une porte pour entrer dans cette boutique, et une fenêtre avec contrevents; une autre porte avec imposte vitré pour entrer dans les appartements, et une croisée avec contrevents; au premier étage, elle est éclairée par quatre croisées avec contrevents, les mansardes et le grenier sont également éclairés de ce côté par quatre croisées avec contrevents, et deux lucarnes sur le toit.

Il existe deux cheminées dans le pignon au-dessus de la boutique, et une cheminée dans l'autre pignon donnant sur la maison de Villenault.

Au devant de cette façade, il existe en outre un échenet en fer blanc, pour l'écoulement des eaux du toit, et la cave est éclairée par deux soupiraux.

Cette maison, telle qu'elle vient d'être désignée, tient d'une part à la rue des Ardilliers, d'autre part à la maison du sieur Cougny, marbrier; d'autre, à la Porte de Paris et à la place de la Caserne, et d'autre à la maison de monsieur de Villenault.

2° Une autre maison, située également à Nevers, rue du Commerce, n° 24, commune, canton et arrondissement de Nevers, département de la Nièvre; consistant, au rez-de-chaussée, en une boutique, avec arrière boutique, au premier étage en chambres à cheminée, grenier au dessus, cave dessous.

Cette maison dont la façade est d'une largeur d'environ trois mètres, est bâtie en pierre et bois, couverte en tuile; elle est éclairée, au rez-de-chaussée par une ouverture, de boutique; au premier, par une fenêtre donnant sur la rue du Commerce, le grenier est éclairé par une lucarne pratiquée dans le toit, la cave par un soupirail.

Cette maison tient d'une part à la maison du sieur Groslard, poëlier, d'autre part à celle du sieur Bellenfant Auguste, marchand mercier, d'autre part à la rue du Commerce.

Ces deux maisons sont en ce moment inhabitées.

Copies dudit procès-verbal ont été laissées avant l'enregistrement: 1° à monsieur Desvaux, maire de la ville de Nevers; 2° A monsieur Huard, greffier de la justice de paix, du canton de Nevers.

Lesquels ont visé l'original.

La mise à prix, qui servira de première enchère, est de deux mille francs, 2000 f.

La première publication du cahier des charges qui a été dressé pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a eu lieu le huit février mil huit cent quarante, à l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première instance, séant à Nevers, issue de l'audience ordinaire.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le dix neuf février mil huit cent quarante, à l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première instance, séant à Nevers, heure de midi.

L'adjudication définitive aura lieu le quatorze septembre mil huit cent quarante, à l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première instance, séant à Nevers, heure de midi.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges et tous renseignements:

1° A M^e Durand, avoué, près le tribunal civil séant à Nevers, y demeurant, rue Saint-Martin, n° 1, poursuivant la vente;

2° Au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Nevers.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, soussigné à Nevers, le vingt un août mil huit cent quarante.

Signé H^{ip}. DURAND, avoué.

Enregistré à Nevers, le vingt deux août mil huit cent quarante, f° 53 v° c. 5 recu un franc, plus dix centimes pour subvention.

Signé BALLUE.

A CÉDER

Une bonne Etude de notaire dans une ville du département.

S'adresser, à M. Girerd, avocat à Nevers

Etude de M^e COL, notaire à Nevers.

FONDS

de cabinet de lecture, A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude et par le ministère de M. Col, notaire à Nevers,

Le lundi 7 septembre 1840, à midi.

Ce cabinet de lecture, très-bien achalandé, est situé à Nevers, place Saint-Sébastien, et il est composé des meilleurs ouvrages modernes, livres de piété, encre, papier, plumes et généralement de tous les articles de Bureau.

A ce cabinet sont attachés un bureau de diligence et différents dépôts de musique, eau de cologne, chocolats, etc., etc.

S'adresser, pour prendre connaissance des charges, clauses et conditions de cette adjudication, audit M^e Col, notaire à Nevers.

Etude de M^e COL, notaire à Nevers.

A CÉDER

UN BON FONDS DE COMMERCE

DE FER,

Exploité à Nevers, en gros et en détail depuis bien des années.

On donnera des facilités de paiement, et au besoin on fournira des fonds.

S'adresser, à M^e Col, notaire à Nevers.

LA

MAIRIE-PRATIQUE,

PAR MM. LABROSSE ET MOITIÉ,

publiée

Sous les auspices de M. MÉCHIN, préfet de l'Allier,

1 volume grand in-8° de 700 pages environ,

Prix 7 Francs.

A Moulins, chez P. A. DESROSIERS, imprimeur-éditeur.

M. BOURNICHON, dentiste de Moulins, pose des dents incorruptibles, garanti qu'elles ne changent jamais de couleur.

S'adresser rue du Commerce, n° 12. Il partira le 30 août.

AVIS.

M. Diendoné, meunier exploitant le Moulin à vapeur de St-Nicolas à Nevers, voulant se rendre utile au public, dans un moment où les eaux sont très-rares, prévient MM. les propriétaires, fermiers, boulangers et marchands de farine, qu'il se charge de moudre les plus grandes quantités de grains, comme les plus petites fournées; son moulin pouvant écraser jusqu'à 600 doubles décalitres par 24 heures, les personnes éloignées de Nevers pourront amener leurs Blés et s'en retourner le même jour avec leurs farines.

M. REGNIER,

A Nevers, (près le Pont-Madame).

Prévient les entrepreneurs et les propriétaires qu'il tient toujours le dépôt du Ciment romain dit Lacordaire de Pouilly, en Auxois, qui est supérieur à tous les ciments découverts jusqu'à ce jour, qu'il vend à un prix très-modéré.

Comme aussi il tient le dépôt des briques réfractaires du Montet.

LEFORT, PAPETIER,

Fabrique de Registres à dos élastiques et Perfectionnés, rue St.-Martin, à Nevers.

Grand assortiment complet de tout ce qui est relatif à la papeterie, pour fournitures de bureau, collages et pensions; tous les objets nécessaires au dessin, lavis des plans; couleurs pour dessins à l'huile, l'aquarelle, la miniature et la gouache. — Bordures pour cadres en bronze, en bois doré, en citronnier et en ébène, et cadres confectionnés dans toutes les grandeurs. — Principes de dessin gravés ou lithographiés, pour la figure, les fleurs, les paysages et l'écriture. — Commission en librairie. — Papiers de couleur. — Règlure pour registres de commerce.

Ses ateliers de Reliure tant toujours en pleine activité, il relie tous les ouvrages qui lui sont confiés, promptement, dans le plus nouveau goût, et à des prix très-modérés.

A VENDRE,

La collection complète des *Annuaire*s du département de la Nièvre, par feu M. GILLET, juge-suppléant en la cour criminelle du même département.

S'adresser, de midi à trois heures, à M. BAUDIOT maison Morel, maître plâtrier, rue des Jacobins, ou au bureau du journal.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

de choix.	65 00 à 66 00
premières marques.	61 00 64 00
deuxièmes idem.	61 00 62 00
troisièmes idem.	59 00 60 00
Marques inférieures.	57 00 58 00
2 ^e qual. de tous pays.	55 00 56 00
3 ^e id.	30 00 35 00
4 ^e id.	24 00 28 00

MARCHÉ DE PRÉMEY.

Froment, 1^{er} q. 3-50, 2^e q. 3-15, 3^e q. 3-00.

Marché de Poissy du 20 août 1840.

	amené	Vendus. Paris. - Envir.	Prix par 1/2 k. sur pied.	Renvoi
Bœufs...	1413	1393	67 61 53	
Vaches.	87	85	57 49 40	
Veaux.	999	997	70 60 50	
Moutons.	7,342	7322	71 61 51	

BOURSE DU 21 AOUT 1840.

Il y a encore eu aujourd'hui de très-forts mouvements sur les fonds; le 3 est monté, à Tortoni, 78-30, et au parquet il a ouvert à 78-20. Il a fléchi immédiatement après l'ouverture, et il est tombé jusqu'à 77-30. Ce mouvement a eu lieu avec une très-grande rapidité, et sans qu'il ait été fait beaucoup d'affaires. Au cours de 77-30 a commencé une réaction en hausse qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse; le 3 est remonté à 78-45, et a fermé à 77-30. A 4 heures, 78-35.

5 0/0	111-85	Et. rom.	25-518
4 1/2 0/0	101-80	Espagne act.	25-112
3 0/0	78-40	5 0/0 belge.	100-00
Obliq. de P. 1230-00		3 0/0 belge.	66-00
Banque.	3275-00	Coup. Lafitte 1085-	
Naples.	98-80	»	5140-

MARCHÉ DE NEVERS DU 22 AOUT 1840.

Froment.	3 f. 27	Paille gl. 10 ki.	» 45
Méteil, 1 ^{re} q.	3 90	Paille b. » k.	» 25
Seigle.	0 00	Bois, d. stère.	15 »
Mouture.	2 75		
Orge, 1 ^{re} q.	1 75	Pain blanc.	2 25
Avoine.	1 55	Pain jaunet.	1 95
Foin, 500 kil.	47 00	3 ^{me} espèce.	1 50

Il a été vendu 24 voitures de foin, 4 voitures de paille glotte, 8 voitures de paille bourrue.

Le Directeur-Gérant, LACROIX.

Nevers, imprimerie de J. PINET.